

AVIS INFORMATIF : APPEL A PROJETS REEMPLOI 2026 – ACCELERATION DE LA MISE EN CONFORMITE DES CENTRES DE LAVAGE DE BOUTEILLES

Le présent avis informatif est publié afin d'orienter les candidats dans la préparation de leur candidature.

Seuls les éléments figurant dans le dossier de consultation, mis à disposition lors de la publication de l'AAP Lavage 2026, feront foi.

Il est fourni à titre strictement informatif et ne saurait engager Citeo ni Adelphe.

Société Agréée : Citeo et Adelphe

Titre : Avis de pré-information concernant le lancement de l'Appel à projets Réemploi – Accélération de la mise en conformité des centres de lavage de bouteilles (« AAP Lavage 2026 »).

Description : L'AAP Lavage 2026 vise à soutenir et accompagner le développement d'un réseau d'infrastructures de lavage d'emballages réemployables, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique. Il permettra d'assurer la conformité de centres de lavage en capacité de traiter les emballages réemployables avec les exigences sanitaires et qualité nécessaires au déploiement et à la pérennité d'une boucle de réemploi à l'échelle nationale (consignées dans la Grille d'audit lavage ReUse).

Allotissement : L'AAP Lavage 2026 se décompose en quatre (4) lots. Chaque candidat peut candidater à un ou plusieurs lot(s), **sous réserve de disposer des capacités financières suffisantes.** Les lots un (1), deux (2), trois (3) et quatre (4) visent à l'acquisition d'équipements ou à l'amélioration de lignes de lavage de bouteilles réemployables :

Numéro du lot	Intitulé du lot	Descriptif synthétique
Lot 1	Mireuse	Acquisition d'une mireuse électronique respectant les préconisations du Guide de lavage V2 (téléchargeable via le lien ci-dessous).

Lot 2	Défense alimentaire (<i>food defense</i>) et lutte contre les nuisibles (<i>pest control</i>)	Amélioration d'équipements et travaux permettant de mettre en conformité les installations au regard de la Grille d'audit Lavage ReUse annexée au Guide de lavage V2 (téléchargeable via le lien ci-dessous) en matière : • de sécurité contre les actes malveillants (<i>food defense</i>), • de prévention des risques liés aux nuisibles (<i>pest control</i>).
Lot 3	Salle propre	Acquisition d'équipements et travaux permettant d'aboutir à une salle propre respectant les préconisations du Guide de lavage V2 (téléchargeable via le lien ci-dessous).
Lot 4	Palettiseur et housseuse	Acquisition d'un ensemble de palettisation et housseage entièrement automatique respectant les préconisations du Guide de lavage V2 (téléchargeable via le lien ci-dessous).

Le Guide de lavage V2 est accessible en téléchargement à partir du lien ci-après : <https://www.citeo.com/guide-lavage-des-emballages-alimentaires-reemployables-en-verre/>

Caractéristiques de la procédure :

L'AAP Lavage 2026 est passé selon une procédure restreinte articulée en deux phases :

- La phase de candidature, préalable à la phase de sélection des offres, permet à Citeo et à Adelphe d'apprécier si le candidat dispose des capacités suffisantes pour déposer une offre et exécuter les prestations objet de l'AAP Lavage 2026 (capacités techniques, professionnelles et financières). Les candidats sélectionnés, sur la base des éléments fournis et appréciés par Citeo et Adelphe, seront admis à présenter une offre ;
- La phase d'offre vise à sélectionner les meilleures offres pour l'attribution des financements alloués dans le cadre du présent AAP Lavage 2026.

Calendrier prévisionnel de l'AAP Lavage 2026 :

Le calendrier prévisionnel du présent AAP est présenté ci-après. Le calendrier détaillé de la procédure figurera dans le règlement de consultation et pourra faire l'objet de modifications.

Etapes	Dates prévisionnelles
Avis de pré-information sur l'AAP	24 mars 2026
Publication de l'AAP	7 avril 2026

Remise des Dossiers de candidature au plus tard	28 avril 2026 à 12h00
---	-----------------------

Financement :

Le financement sera alloué sur la base de dépenses éligibles et sera plafonné pour chaque lauréat en fonction d'un taux de financement pouvant atteindre 50% des dépenses éligibles.

Les modalités de calcul du financement seront détaillées dans le règlement de consultation.